Déclaration liminaire

Dernière révision: 1 avril 2021; Date d'entrée en vigueur: 1 avril 2021

Vous avez le droit de rembourser le solde impayé à tout moment sans frais de remboursement anticipé ni pénalité et vous avez le droit de rembourser par anticipation une partie du solde impayé à toute date de paiement prévue, ou au moins une fois par mois, sans frais de paiement anticipé ni pénalité.

Déclaration liminaire	
1. Montant de l'emprunt / total de l'avance :	Voir l'échéancier de paiements
2. Premier paiement :	Voir l'échéancier de paiements
3. Montant restant à payer :	Voir l'échéancier de paiements
4. Frais officiels :	$0
5. Assurance :	$0
6. Coût total de l'emprunt :	$0
7. Taux annuel effectif global (TAEG) :	0%
8. Pénalité de retard :	$0
9. Terme (en semaines) :	6
10. Nombre total de paiements (en incluant l'acompte)	4